

RÉDACTEUR EN CHEF :
ERNEST VAUQUELINPour ce qui concerne la Rédaction, s'adresser au Secrétaire
34, rue Tupin, à Lyon

LA RÉDACTION NE RÉPOND PAS DES MANUSCRITS QUI LUI SONT ADDRESSES

ABONNEMENTS

3 mois 6 mois Un an
Rhône et départ. limit. 5 fr. 10 fr. 18 fr.
Autres départements.. 7 fr. 14 fr. 26 fr.
étranger (Union post.) 10 fr. 20 fr. 40 fr.
(On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste)

ÉLECTION LÉGISLATIVE DE L'ISÈRE

SCRUTIN DE BALLOTTAGE
DU 5 JUIN 1887Candidat des Comités et
des groupes radicaux de l'Isère

Edgar MONTEIL

Publiciste, ancien conseiller municipal
de Paris, ancien conseiller général
de la Seine.

DEMAIN DIMANCHE 5 JUIN

Nous commencerons la publication
de notre nouveau roman-feuilletonTambour de Montmirail
SCÈNES
DE
L'INVASION PRUSSIENNE EN 1814

La génération qui a vu l'invasion de 1870 lira avec une émotion profonde l'œuvre que le romancier populaire M. Fortuné du Boisgobey vient de donner à la « TRIBUNE ». Elle retrouvera dans ces pages vibrantes de patriotisme, l'évocation de ces heures de douleur et d'angoisse où notre sol envahi gémissait sous les chevaux des uhlans, où l'aigle de Prusse jetait sur la moitié de la France l'ombre sinistre de ses grandes ailes noires.

Les générations nouvelles, nées depuis la défaite à la vie politique, qui connaissent par les récits de la famille ce que fut l'invasion de 1870, apprendront dans l'émouvant récit de M. Fortuné du Boisgobey ce que fut l'invasion allemande du commencement du siècle.

Les jeunes gens verront qu'a cinquante cinq ans de distance les horreurs allemandes ont apporté dans notre pays la même haine impitoyable et féroce, la même désolation, les mêmes horreurs.

Ils puissent dans ces souvenirs de malles enseignements et ces résolutions calmes et stoïques qui relèvent un peuple vaincu.

Mais le

Tambour de Montmirail

n'est pas seulement un saisissant tableau de ces combats épiques dont la Champagne fut le théâtre en 1814, c'est un roman aussi passionné que chaste où, à travers les scènes les plus dramatiques, les péripéties les plus inattendues passent deux radieuses figures de jeunes filles dont la destinée se trouve, pendant cette époque tourmentée, mêlée aux destinées même de la patrie.

Il ne nous appartient pas de faire l'éloge de notre collaborateur M. Fortuné du Boisgobey. Ce que nous pouvons dire, dès aujourd'hui seulement et ce que tous les lecteurs de la « TRIBUNE » répéteront bientôt, c'est que jamais le célèbre écrivain n'a produit une œuvre plus captivante que le

Tambour de Montmirail

dont nous commençons la publication

DEMAIN DIMANCHE 5 JUIN

L'Élection de l'Isère

Lorsque les électeurs de l'Isère sont allés aux urnes, le dimanche 22 mai, il ne s'agissait pour eux que de se prononcer entre la politique opportuniste et la politique franc-comtoise radicale.

Le débat était circonscrit à la question de savoir : si le département de l'Isère, qui a tant fait pour le triomphe de la République, devait considérer comme le *summum de ses desiderata* le triste honneur d'être représenté à la Chambre par une majorité de députés bien décidés à s'opposer à l'application de toutes les réformes, à l'ajournement indéfini de toutes les lois d'où la République attend, depuis trop longtemps, sa consécration définitive.

Le débat était circonscrit encore à la question de savoir si la dignité du corps électoral pouvait s'accommoder sans protester, de la prétention cynique d'une poignée d'aigrefins ré-

LA TRIBUNE

Organe de la Démocratie Radicale
DE LA RÉGION DU RHÔNE

RÉDACTEUR EN CHEF :

ERNEST VAUQUELIN

Pour l'Administration, s'adresser à l'Administrateur
34, rue Tupin, à Lyon

LA LETTRES NON AFFRANCHIES SERONT REFUSÉES

ANNONCES

Les annonces du journal sont reçues exclusivement :
A LYON, à l'Agence FOURNIER, 14, rue Confort
et dans ses succursales de Saint-Etienne et de
Grenoble.
A PARIS, chez M. AUDIBOURG, 10, place de la
Bourse.Les garibaldiens sont allés également y manifester.
Un pèlerinage aura lieu dimanche à Caprera, au tombeau de Garibaldi.

L'ŒUVRE

DU
GÉNÉRAL BOULANGER

LES RÉFORMES

Au commencement de janvier 1887, quand le général Boulanger a pris le ministère de la guerre, tout, dans l'armée, allait à la dérive.

On s'occupait bien moins dans les hautes sphères militaires de préparer les efforts du lendemain que de réparer les fautes de la veille.

L'expédition du Tonkin pesait encore bien lourdement sur le personnel et le matériel.

Notre mobilisation était compromise à la fois et par l'effectuation au service d'outre-mer d'un grand nombre d'unités et par la consommation irrégulière et déréglée au Parlement d'une grande partie de nos approvisionnements de guerre.

Le sommeil volontaire ou inconscient du ministre avait donné libre carrière à l'activité brouillonne et tracassière de jeunes sous-secrétaires d'Etat qui faisaient aux divers services une guerre acharnée, mais ouvriraient de larges portes à toutes les couvoitries attirées par le gros budget de la guerre.

Des yeux furieusement ouverts sur des bagatelles se ferment avec soin sur l'indolérité des grandes Compagnies de chemins de fer, à leurs contrats militaires, sur les agissements de la coterie orléano-cléricale qui régnaient en maîtresse dans les Etats-majors, sur la sainte routine des comités, sur le favoritisme scandaleux en matière d'avancement, sur l'empêtrage fantomatique et l'attitude hostile des commandants de corps d'armée, sur les abus et les illégalités qui se commettaient partout au détriment des intérêts et de la discipline des troupes.

L'armée, on peut le dire, était un corps à l'âme endormie.

Dans les corps, on accomplissait le cycle de l'instruction annuelle, sans que rien ne fit pour réveiller l'ardeur, encourager l'initiative et demander tout son effet au dévouement professionnel des officiers.

On vivait sur les règlements toujours en vigueur quoiqu'imparfaits.

On n'abordait que dans des expériences interminables la question du nouvel armement.

L'étude des nouveaux explosifs et explosifs dans certains laboratoires.

L'armée semblait bâtie derrière ces murs templiers, comme les Chinois derrière leur fameuse muraille. C'est à peine si on jetait les yeux au dehors.

La sécurité du pays, on l'attendait bien plus des habiletés de la diplomatie que de l'entraînement des contingents.

L'administration de la guerre avait précédé par la même méthode d'étonnement, en ce qui concerne la réforme de nos lois militaires.

Le projet de recrutement

La Chambre avait voté un projet de recrutement qui satisfaisait à ses passions politiques, mais qui de l'avoué de son auteur n'était pas, ne devait pas être viable, elle suffisait cependant comme pâture aux éternelles délibérations du Sénat qui se cherchait de la laisser dormir.

Quant à la loi des cadres aux réductions de personnels, exubérants, quant à la loi sur les sous-officiers, où les polissait et reposaient sans cesse, mais rien absolument, rien ne voyait le jour.

C'était donc partout le sommeil, le silence, le statu quo, l'arrêt dans une préparation dont mille détails n'avaient pas été abordés.

Programme en réalité bien facile, absolument favorable à la tranquillité ministérielle et à une cordiale entente avec l'ennemi héritaire.

Tous les privilégiés, toutes les pettes et toutes les médiocrités y trouvaient leur compte. Les réputations surfaçées, les majestés reconnues pouvaient s'en donner à l'aise : rien ne menaçait de gratter leur écorce.

Comment sous un pareil régime la fibre militaire aurait-elle pu vibrer, soit dans l'armée, soit dans le pays ? Toutes les aspirations, toutes les espérances étaient systématiquement refoulées.

Si, par hasard, elles voulaient affronter la torpeur générale, le pessimisme officiel en avait facilement raison.

C'est dans cet état moral et matériel que le général Boulanger a trouvé le pays et l'armée.

Le Réveil

Sa tâche était difficile ; il fallait donner le signal du réveil des réformes, de l'initiative, c'est-à-dire troubler bien des repos qui aspiraient à l'éternité.

De la des rancunes, des transes, des cailloux, cortège habituel d'une activité logique et patriotique.

M. le général Boulanger n'a pas hésité.

Dans quelques discours qu'on lui a bien reprochés, il a rappelé à l'armée ses devoirs, sa mission : ses paroles ont porté. L'armée s'est réveillée et avec elle le pays.

Puis l'un et l'autre ont suivi le jeune ministre dans la voie de travail et d'efforts qu'il venait de leur ouvrir.

L'administration de la guerre comporte des mesures de détail et des décisions importantes.

Le général Boulanger n'a pas négligé ni les unes ni les autres. Ceux-là seuls ont pu rallier les petites parties de son œuvre qui méconnaissent ce que peut le soin des détails sur l'autorité d'un chef.

La nourriture du soldat a été améliorée, son habillement et son équipement soigneusement étudiés, son bien-être et ses heures de liberté augmentées. Des expériences ont été ordonnées pour améliorer son coulochage et son appareil culinaire, soit en temps de paix, soit en temps de guerre.

Par l'institution des salles d'honneur et la cérémonie de présentation du drapeau, on a réveillé dans les rangs de l'armée le

LA LOYAUTÉ DE M. GRÉVY

M. Jules Ferry a adressé au *Mémorial des Vosges* une lettre dans laquelle il affirme s'être rendu à l'Elysée « sur l'invitation formelle » de M. Grévy, mais s'y est rendu seul.

M. de Mackau, qui a été également convié deux fois à l'Elysée, a déclaré, de son côté, ne pas s'être rendu auprès du président de la République en compagnie de M. J. Ferry.

De ces deux affirmations il résulte assurément que MM. J. Ferry et de Mackau ne se sont pas présentés ensemble à l'Elysée, mais il résulte aussi que M. J. Grévy négociait avec le président des Droites et l'ancien président du conseil, au moment même où M. Floquet pouvait se croire officiellement chargé de constituer un ministère.

Inauguration de la Bourse du Travail à Paris

Les chambres syndicales des corporations ont pris possession de la Bourse du travail.

Cette prise de possession s'est faite de la façon la plus simple. Dès huit heures du matin, des délégués des chambres syndicales des cuisiniers, des garçons d'hôtel, des dames (lingères et caissières), des garçons limonadiers et restaurateurs, des boulangers et du bâtiment, sont venus réclamer les clés de leurs bureaux respectifs au concierge de la Bourse du travail. Celui-ci les leur a remises après avoir constaté que chaque délégué était muni soit d'une lettre de la préfecture de la Seine, soit d'un mandat lui conférant le droit de représenter un syndicat.

Ces premiers arrivés se sont tous installés au deuxième étage, sauf les garçons d'hôtel, qui sont au troisième. Ceux-ci ont immédiatement placé de chaque côté de leur porte deux magnifiques écussons à lettres d'or sur fond noir. Les autres se sont contentés de coller des carrés de papier ou de carton.

Le mobilier est uniforme pour tous les bureaux : un poêle de faïence, un cartonnier renfermant vingt cartons superposés deux par deux, une table-carrière imitation vieux chêne avec deux tiroirs, une table surmontée d'une tablette sur laquelle sont encore deux cartons, un fauteuil dit de caissier, et... autant de chaises qu'en désireront les délégués. Tous les murs sont encore nus ; on ne sait si on les recouvrira avec du papier ou si on leur donnera une couche de peinture.

Durant la matinée, il est venu peu d'ouvriers, et les délégués ont pu mettre en ordre les papiers et les archives de leurs syndicats, et procéder à une installation complète. Quelques-uns ont déjà accroché des calendriers ; d'autres ont posé des pâtes.

L'après-midi sont arrivés les syndicats des bouchers, des coiffeurs, des employés de commerce, des bijoutiers et des tapissiers. Mais à ce moment aussi les intéressés, les gens sans place, sont venus en grand nombre. Cette sorte d'irruption subite n'a pas été sans jeter un certain désarroi parmi les délégués. Ils ne savaient plus à qui répondre, tout le monde voulant entrer dans les bureaux, être entendu et presque placé tout de suite. Dans le bureau du bâtiment, par exemple, il y a eu jusqu'à quarante personnes pour combattre les radicaux restés fidèles à leur programme et à leur drapeau,

Durant la matinée, il est venu peu d'ouvriers, et les délégués ont pu mettre en ordre les papiers et les archives de leurs syndicats, et procéder à une installation complète. Quelques-uns ont déjà accroché des calendriers ; d'autres ont posé des pâtes.

Son existence est subordonnée au bon plaisir de la droite. Si demain la droite exige le retrait des lois militaires, le ministère devra s'exécuter, soit vivre, et Dubost, Lombard et Durand-Savoyat voteraient avec un tout-ou-tout en compagnie de toutes les droites pour l'adoption d'un ordre du jour de confiance ayant pour objet la consolidation d'un cabinet agréable à l'évêque Freppel et à M. de Cassagnac, et vu d'un œil favorable par M. de Bismarck et par le comte de Paris.

Le cabinet dont ces cinq opportunistes se sont institués les souteneurs, au mépris de toutes leurs promesses, de tous leurs programmes, ce cabinet est sur la pente qui conduit aux plus honteuses compromissions.

L'après-midi sont arrivés les syndicats des bouchers, des coiffeurs, des employés de commerce, des bijoutiers et des tapissiers. Mais à ce moment aussi les intéressés, les gens sans place, sont venus en grand nombre. Cette sorte d'irruption subite n'a pas été sans jeter un certain désarroi parmi les délégués. Ils ne savaient plus à qui répondre, tout le monde voulant entrer dans les bureaux, être entendu et presque placé tout de suite. Dans le bureau du bâtiment, par exemple, il y a eu jusqu'à quarante personnes pour combattre les radicaux restés fidèles à leur programme et à leur drapeau,

Vers quatre heures, les délégués des chambres syndicales ayant un bureau dans la Bourse se réunirent dans une petite salle qui se trouve au deuxième étage, dans le but de nommer une commission chargée de se mettre aussitôt en rapport avec la commission du travail du conseil municipal, afin de convoquer toutes les chambres syndicales et d'élaborer d'urgence un règlement provisoire.

Enfin, vers six heures, le président de la réunion a fait nommer une commission de huit membres, chargée de recueillir et de centraliser les plaintes et les observations, et de les transmettre à la commission du travail. Lorsque cette dernière aura élaboré un règlement définitif, la commission des huit conviendra tous les délégués des unes sur les autres.

La trahison est manifeste ; mais, heureusement, toutes les trahisons se paient. Le ministère Rouvier ne tardera pas à s'apercevoir qu'il s'est livré pieds et poings liés à ses dangereux acolytes. Pour échapper à leur insupportable domination, il lui faudra reconquérir à gauche l'équivalent des forces qu'il est fatallement destiné à perdre du côté de la droite. Or, pas un membre de l'opposition républicaine, pas un des députés qui ont voté l'ordre du jour de défiance de MM. Barédet et Jullien, n'accordera sa voix à un gouvernement né de l'intrigue et dénaturé par d'inavouables alliances.

C'est la droite qui a permis au cabinet du 31 mai de s'installer, c'est elle qui l'a soutenu, c'est dans ses bras et ses mains qu'il mourra. Et cela ne tardera pas.

Mettons si vous voulez bien, deux mois, et nous serons beaucoup plus près de la vérité. N'ayant pas été renversé dès le premier jour, le cabinet Rouvier vivra certainement... jusqu'à la présentation du budget. A moins toutefois que la droite ne juge à propos de le faire tomber beaucoup plus tôt, ce qui dépend absolument de son bon plaisir : le ministère du 31 mai étant vis-à-vis des monarchistes exactement dans la situation d'un caniche que l'on laisse.

La commission a entendu le général Ferron, ministre de la guerre, qui a déclaré accepter en principe le texte de la commission pour les titres I et II du projet de loi militaire.

On sait du reste la confiance qu'il faut accorder à cette déclaration.

La commission a passé ensuite à l'examen des différents amendements introduits sur le titre I^{er} depuis le dépôt du rapport. Ces amendements ont été pris en considération par la commission.

L'amendement de M. de Lanjuinais, supprimant toute condition de taille pour l'entrée dans les écoles, est admis par la commission et par le ministre.

Sur l'article I^{er}, en ce qui concerne les dispenses légales, le général Ferron fait certaines réserves qu'il communiquera prochainement à la commission.

L'amendement de M. de Lanjuinais, supprimant toute condition de taille pour l'entrée dans les écoles, est admis par la

culte des traditions et des souvenirs militaires.

Les nouvelles dénominations données aux forts et aux casernes ont fait revivre dans le pays notre vieille histoire militaire si riche en actes glorieux.

Les Sous-Officiers

La situation morale et matérielle des sous-officiers a été relevée. On les a affranchis, pour le plus grand bien de la discipline de règles surannées. D'une sorte de prison, la caserne est devenue une école de patriotism.

On s'est efforcé de faire comprendre à l'armée qu'elle ne fait qu'avec la nation, singulière précaution, sur l'avouera, pour un futur dictateur.

L'officier n'a pas été davantage oublié.

Le soldat a été unifié à l'avantage des moins favorisés.

L'initiative de chacun a été encouragée.

On a préservé l'avancement de l'invasion du favoritisme. On a écouté avec bienveillance toutes les réclamations légitimes.

On a coupé court à cette réglementation draconienne du passé qui donnait toujours au plus petit.

Enfin on a dit hautement à tous que ce n'était pas crime d'être républicain.

Les pontifes du passé ont fini de rire de cette sollicitude constante pour le personnel militaire.

Qu'ils demandent à l'armée ce qu'elle en pense.

Elle est comme une jolie femme, elle aime qu'on s'occupe d'elle. Voilà le secret de l'assemblant pris si vite par le général Boulanger sur ce que nos rangs comptent d'honneur, de jeunes et actifs.

Le service et l'instruction publique, ou, pour mieux dire, l'instruction de guerre, ont fait l'objet de l'attention constante du ministre.

Par la suppression de corvées, de revues, d'inspections inutiles, les unités ont vu leur effectif se relever.

L'instruction par batterie et par compagnie, qui était jusqu'ici lettre morte, est devenue une réalité au profit de l'autorité si indispensable du capitaine commandant.

La Méthode de Combat

Enfin, on a donné de vaillantes troupes des méthodes de combat, en rapport avec leurs qualités naturelles, leur aptitude si marquée à l'offensive.

En même temps, les bibliothèques et les œuvres ont été réorganisées, dotées des meilleurs ouvrages, de façon que l'officier peut, en dehors de sa tâche militaire, compléter son instruction générale.

L'armement a été l'objet de décisions importantes qui, à elles seules, suffisraient à honorer un ministre.

Avant l'arrivée du général Boulanger, ces vieux comités, ces assemblées sèches et incompétentes, qui nous avaient donné en 1870 les canons et les fortresses que l'on sait, continuaient leurs immémoriales dissertations, pendant qu'en Europe on faisait des fusils, on fabriquait des explosifs, on augmentait la résistance des fortifications.

Ces centres de réaction et de routine ont disparu, grâce à l'énergie du ministre. Dès lors, les expériences ont marché, un fusil et des explosifs nouveaux, des travaux de fortifications reconnus nécessaires mais toujours ajournés, des équipages de siège n'existant encore que sur le papier, voilà ce qui a été fait pour l'armement. Cette œuvre se continua avec une grande activité. Le ministre pouvait d'autant mieux demander des crédits à la Chambre qu'il n'était pour rien dans le gaspillage colonial.

La Cavalerie

La cavalerie avait obéi jusqu'à ce jour à de folles méthodes, inutiles pour la guerre, mortelles pour les chevaux et menaçant de rendre nos régiments fourbus. La direction de cette arme a été remise à des mains sûres et à cette heure, si nos chevaux galopent moins vite et moins longtemps dans les manœuvres, ils marcheront plus longtemps à la guerre.

Après avoir prévu toutes les améliorations de nos moyens défensifs, il fallait se mettre résolument en face d'un danger imprévu, imminent et corriger sans délai tout ce que les mesures antérieures avaient d'incomplet, d'incohérent et, il faut dire, le mal de pusillanimité.

Les affirmations superbes des Compagnies de chemin de fer n'ont pas arrêté le ministre.

Une inspection minutieuse des réseaux et du matériel roulant, des modifications indispensables au plan de transport, l'organisation de la surveillance des voies ferrées, tout cela a été ordonné, tout cela a été fait.

Un projet d'essai de mobilisation complète cette partie de l'œuvre, comme aussi l'impulsion donnée à la construction des ponts de chemin de fer de campagne, à l'instruction des hommes de troupe détachés sur les réseaux et le projet d'exploitation d'une ligne par l'armée.

Enfin, si nous n'étions pas retenus par une discrétion patriotique nous pourrions montrer ce qui a été fait pour déjouer l'irruption subite que les Allemands se taraudent de réserver à notre frontière.

La Défense

Signalons cependant cette judicieux organisation du commandement supérieur de

la défense et des groupes de places fortes que le premier, M. le général Boulanger, a eu le mérite de mener au bout.

Il nous faut passer sous silence bien des mesures confidentielles.

Jusqu'ici l'administration de la guerre n'envisageait jamais sérieusement la probabilité de la guerre et se reposant pour l'éviter sur l'humilité de la diplomatie, avait négligé tout ce qui concerne l'état de guerre, n'avait pas prévu que tous les services seraient mis à contribution à cette heure suprême, que bien des mesures législatives seront indispensables, et avait réservé pour le dernier moment des études que de longe mois suffiraient à peine à accomplir.

Tout cela est fait, codifié, et si l'heure du danger venait à sonner, le Parlement verrait qu'elle œuvre considérable a été accompagnée à l'insu de l'opinion, dont l'attention avait été habilement absorbée par des mesures extérieures.

Si ce jour se présentait, peut-être les plus grands ennemis du jeune ministre seraient-ils obligés d'avouer que certaines démonstrations tant critiquées ont eu leur but et leur effet.

Pendant que s'accomplissait cet immense labour, le Parlement était appelé lui-même à porter toute activité sur la réforme militaire.

Le général Boulanger avait compris qu'il fallait enfin conclure dans ce débat qui, depuis quinze ans, traîne dans l'opinion, au détriment de la stabilité définitivement acceptée de nos institutions militaires.

Le Projet organique

Il a codifié toutes les réformes mises par la discussion et les à présentées au Parlement sous la forme d'un projet de loi organique, qui sera, comme on l'a dit, la Charte de l'armée.

Le général Boulanger avait compris qu'il fallait enfin conclure dans ce débat qui, depuis quinze ans, traîne dans l'opinion, au détriment de la stabilité définitivement acceptée de nos institutions militaires.

Deux types ont été déjà votés par la Commission, d'accord avec le ministre.

La même entente se fera sur les autres parties, et la France aura enfin un régime définitif, en harmonie avec les institutions qu'elle s'est données.

périal et qui était retourné à Londres, reviendra à Londres mercredi prochain. C'est lui qui décidera si le prince peut aller ou non à Londres assister aux fêtes du jubilé de la reine.

LE JUBILÉ DE LA REINE VICTORIA

Vienne, 3 juin. — Le *Truth* rapporte que l'empereur d'Autriche envoie à la reine Victoria, pour la fête de son jubilé, une caisse de vin de Tokai, qui était le vin favori de l'empereur.

Dublin, 3 juin. — La municipalité de Sligo (Irlande) a rejeté, par 13 voix contre 9, la proposition ayant trait au vote d'une adresse à la reine à l'occasion de son jubilé.

UN NOUVEAU SÉNATEUR... BELGE

Bruxelles, 3 juin. — Le prince Baudouin, né le 3 juin 1869, entre dans sa dix-neuvième année. Il a donc atteint la majorité constitutionnelle, qui, de plein droit, donne à l'héritier présomptif du trône un siège sénatorial, mais sans voix délibérative jusqu'à l'âge de vingt-cinq ans.

MODIFICATION DU MATERIEL DE GUERRE ALLEMAND

Berlin, 3 juin. — Les voitures destinées à transporter les munitions de l'infanterie allemande viennent de subir une modification. A l'avenir, les roues de ces voitures seront de la même grandeur que les roues de l'artillerie de campagne. Les roues de l'artillerie pourront donc être employées au besoin pour remplacer les roues des voitures qui transportent les munitions. Le service sera ainsi simplifié considérablement.

LA SANTÉ DE BISMARCK

Berlin, 3 juin. — M. de Bismarck est toujours très souffrant et ne pourra accompagner l'empereur, qui part aujourd'hui pour Kiel. Le chancelier compte cependant rendre la semaine prochaine à Friederichsruh, où il restera une quinzaine de jours.

LES ÉCOLES ITALIENNES EN ORIENT

Rome, 3 juin. — M. Branca, député, rapporteur du budget des affaires étrangères, appuie, dans son rapport, la demande d'une somme de 40.000 francs de plus pour les écoles italiennes en Asie-Mineure et en Afrique.

La *Tribune* expose que, conformément aux idées jadis émises par M. Mancini, la plus grande partie de cette somme devrait être allouée aux écoles laïques, qui sont plus en mesure que les écoles ecclésiastiques de faire concurrence aux écoles des autres pays.

INONDATIONS EN HONGRIE

Szegedin, 3 juin. — La Theiss, qui a monté rapidement, a rompu une écluse, ce qui fait craindre la submersion d'une grande étendue de terres labourables.

De nombreux ouvriers sont employés aux travaux destinés à empêcher l'inondation de prendre une plus grande extension.

L'INSURRECTION DE CANDAHAR

Londres, 3 juin. — On télégraphie de Bombay aux journaux anglais que les insurrections du district de Candahar ont fait leur soumission à l'approche des renforts envoyés de Ghuzni par l'émir de l'Afghanistan.

TRAITÉ FRANCO-MEXICAIN

Mexico, 3 juin. — Le Sénat a ratifié le traité d'amitié, de commerce et de navigation signé entre la France et le Mexique.

GASPILLAGE DE DÉCORATIONS

Isphahan, 3 juin. — L'*Echo de Perse* annonce que M. Audibert, premier dragoman de la légation de France, a été recu à Isphahan, en audience solennelle, par le prince Zellé, sultan, fils du seigneur de Perse, *ayant* il a remis le grand cordon de l'ordre de la Légion d'honneur, conféré au prince par le président de la République française.

LE HOMME-RULE

Gladstone, 3 juin. — Le voyage à Swansoo, à deux ans de prison et 16 marcs d'amende, pour avoir protégé des criminels seditieux et offensés les deux gendarmes qui avaient précédé à son arrestation.

Castellain, garçon bâtier, Matter, journalier, Nau, journalier, et Matter, ouvrier ébéniste, ont été condamnés à des peines variant entre un an et six semaines de prison et dix jours de prison pour avoir également poussé des cris.

L'EMPRUNT RUSSE

Saint-Pétersbourg, 3 juin. — Le bruit court dans les cercles financiers qu'un accord est intervenu entre le ministre des finances et la maison Rothschild.

Plusieurs villes sont venues lui offrir des cadeaux, surtout en produits de l'industrie locale.

M. Gladstone a prononcé une dizaine de discours pendant le trajet. Ces discours portaient surtout sur l'Irlande, mais reconnaissaient le droit à la principauté de Galles d'avoir également une autonomie pour ses propres affaires.

VILLEGIATURE IMPÉRIALE

Madrid, 3 juin. — Aux séateurs et députés qui réclament une augmentation des droits d'entrée sur les céréales, les farines, le bœuf et les viandes de conserve, le gouvernement oppose un *non possumus* basé sur ce fait que les traités de commerce conclus avec la plupart des puissances lui interdisent jusqu'en 1892 toute surélévation des droits.

LA SURTAXE EN ESPAGNE

Madrid, 3 juin. — Aux séateurs et députés qui réclament une augmentation des droits d'entrée sur les céréales, les farines, le bœuf et les viandes de conserve, le gouvernement oppose un *non possumus* basé sur ce fait que les traités de commerce conclus avec la plupart des puissances lui interdisent jusqu'en 1892 toute surélévation des droits.

LA SANTÉ DU KRONPRINZ

Berlin, 3 juin. — Le docteur Mackensie, qui avait été appelé à Berlin la semaine dernière, pour donner ses soins au prince impérial, travaille ?

Et il a été nommé à la tête de l'assemblée.

Et il a été nommé à la tête de l'assemblée.

Et il a été nommé à la tête de l'assemblée.

Et il a été nommé à la tête de l'assemblée.

Et il a été nommé à la tête de l'assemblée.

Et il a été nommé à la tête de l'assemblée.

Et il a été nommé à la tête de l'assemblée.

Et il a été nommé à la tête de l'assemblée.

Et il a été nommé à la tête de l'assemblée.

Et il a été nommé à la tête de l'assemblée.

Et il a été nommé à la tête de l'assemblée.

Et il a été nommé à la tête de l'assemblée.

Et il a été nommé à la tête de l'assemblée.

Et il a été nommé à la tête de l'assemblée.

Et il a été nommé à la tête de l'assemblée.

Et il a été nommé à la tête de l'assemblée.

Et il a été nommé à la tête de l'assemblée.

Et il a été nommé à la tête de l'assemblée.

Et il a été nommé à la tête de l'assemblée.

Et il a été nommé à la tête de l'assemblée.

Et il a été nommé à la tête de l'assemblée.

Et il a été nommé à la tête de l'assemblée.

Et il a été nommé à la tête de l'assemblée.

Et il a été nommé à la tête de l'assemblée.

Et il a été nommé à la tête de l'assemblée.

Et il a été nommé à la tête de l'assemblée.

Et il a été nommé à la tête de l'assemblée.

Et il a été nommé à la tête de l'assemblée.

Et il a été nommé à la tête de l'assemblée.

Et il a été nommé à la tête de l'assemblée.

Et il a été nommé à la tête de l'assemblée.

Et il a été nommé à la tête de l'assemblée.

Et il a été nommé à la tête de l'assemblée.

Et il a été nommé à la tête de l'assemblée.

Et il a été nommé à la tête de l'assemblée.

Et il a été nommé à la tête de l'assemblée.</

et son patron, le sieur Boissonnat, déclaré civilement responsable.

Saint-Chamond. — *L'octroi.* — L'adjudication des droits d'octroi de la ville de Saint-Chamond, qui devait initialement impossible que ce qui s'est passé cette nuit-là à la cure n'ait point été préparé par Trouilloud. La robe qu'il porte, les jures ne doivent pas s'en préoccuper. Il serait étrange et malheureux que cet homme municipal n'a pas abouti. Elle aura lieu à nouveau, sur une nouvelle mise à prix, une époque qui sera déterminée ultérieurement.

COURS D'ASSISES DE L'ISÈRE

L'Affaire du Curé Trouilloud

Audience du Jeudi, 2 Juin

Grenoble, 3 juin.

C'est une affaire simple, que les jurés ont à juger. Le 10 décembre, une jeune fille arrivait en parfaite santé à La Chapelle et mourut le lendemain entre 10 et 11 h. le matin, la rumeur publique suppose qu'il s'agissait d'un avortement. Le Dr Rabaté appela à la mort de Marie Freppaz, et cependant Marie Freppaz était enceinte et mourut des suites de l'absorption d'une substance toxique : le chlorate de potassium. L'intention de se débarrasser de la mère n'était pas suffisamment établie la chambre des mises en accusation dut renoncer à qualifier le crime d'empoisonnement.

La Condamnation

La Cour, après en avoir délibéré, condamne Trouilloud à trois ans d'emprisonnement et aux dépens envers l'Etat.

poursuivi Trouilloud avec une information incomplète. On peut charger Marie Freppaz, elle n'est pas là pour se défendre. Il est matériellement impossible que ce qui s'est passé cette nuit-là à la cure n'ait point été préparé par Trouilloud. La robe qu'il porte, les jures ne doivent pas s'en préoccuper. Il serait étrange et malheureux que cet homme municipal n'a pas abouti. Elle aura lieu à nouveau, sur une nouvelle mise à prix, une époque qui sera déterminée ultérieurement.

M. Lavauden réplique à son tour. Il dit que l'accusation ne peut rien prouver, il faut affirmer.

Le Verdict

Les jurés rentrent dans leur salle de délibérations ; ils en ressortent vingt minutes après rapportant un verdict affirmatif, mitigé de circonstances atténuantes.

Trouilloud, à la lecture faite de la décision du jury par le greffier Testout, fait le signe de la croix.

Comme M. le président lui demande s'il n'a rien à demander, Trouilloud répond : « Je remets le soin à ma défense. »

M. Lavauden demande la plus large part possible de circonstances atténuantes.

La Condamnation

La Cour, après en avoir délibéré, condamne Trouilloud à trois ans d'emprisonnement et aux dépens envers l'Etat.

LYON ET LE RHÔNE

L'Eclaircisseur du Rhône en formation.

— L'assemblée générale des actionnaires est fixée au 5 juin prochain, à 2 heures du soir, chez M. Peysson, café du Jura, rue Tupin, 25, au 1^r.

Une décision définitive devant être prise dans la réunion, la présence de tous les actionnaires est indispensable.

Pour l'administration :

Le Secrétaire, COLLARD.

Nota. — Les citoyens qui par oubli n'auraient pas reçu de lettre en trouveront à la porte.

Comité de l'Union des Républicains radicaux socialistes du VI^e Arrondissement.

— Réunion plénière, samedi 4 courant, à 8 heures du soir, salle Piolat, boulevard des Brotteaux.

Très urgent.

Nota. — Les citoyens qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre, en trouveront à la porte.

Une juste réclamation.

— Depuis quelque temps de nombreuses réclamations nous parviennent au sujet du déclin que la voie de la gare de Lyon, au niveau de la gare de la Mouche, en effet, subit de toutes celles de Lyon, cette gare est complètement dépourvue de perspectives et de lumière.

Les plaintes des habitants de ce quartier sont des plus légitimes. Seront-elles écoutées ?

Accident du paro.

— Nous avons rendu compte d'un accident grave arrivé dimanche dernier, sur l'avenue du paro. Un vieillard et une petite fille, Thérèse Artigue, âgée de cinq ans, ont été renversés par la voiture de M. Rodet, dont le cheval s'était empêtré. L'enfant, qui avait été atteint au bas-ventre par les roues du véhicule, a succombé hier à une pérition aiguë.

Quant aux relations intimes de Marie Freppaz avec le curé, on ne peut les nier, elles sont évidentes. Les répétitions de Trouilloud donnent à la victime pour sa préparation au brevet d'institutrice se prolongeant fort avant dans la nuit ; les lettres de l'accusé à Marie Freppaz en sont ; leur correspondance est un preuve certaine. Et cette phrase que vient-elle dire, dans la lettre de Trouilloud : Venez, ma petite chérie, votre chambre est toute prête. Et ce garçon d'écurie, que de fois n'a-t-il pas vu Marie Freppaz sortir de la cure vers trois ou quatre heures du matin ? N'a-t-on pas entendu Trouilloud dire à Marie Freppaz : « Ce soir, venez coucher avec moi. » Et ce propos était proféré devant la mère.

Quand Marie Freppaz est arrivée à La Chapelle-de-la-Tour le vendredi soir, elle est allée immédiatement voir la curé. Le lendemain, elle partait à La Tour-du-Pin.

Le garçon achète des produits pharmaceutiques pour acheter des substances qui sont des sanguins. Revenue à La Chapelle, quel est le lieu, l'endroit où se place les sangsues : la cure ou la maison de son père ? C'est la cure, le rapport du docteur Léonard en fait foi : elles ont été placées dix ou douze heures avant la mort. Et si Marie a choisi la cure pour absorber les substances, c'est justement pour éviter le scandale si elle s'était soignée chez elle. Sa mère n'est pas passée d'ailleurs ; elle est partie justement le jour de l'arrivée de sa fille. Pourquoi ? Pour la laisser plus libre et fermer elle-même librement les yeux.

Elle bien malgré la vacuité absolue des intestins, malgré le sang répandu on n'a trouvé trace ni de sang ni d'excréments. Et, cependant, les sangsues ont été appliquées à la cure, et cependant le chlorate de potassium y a été absorbé.

Il y avait donc un intérêt, à faire disparaître ces traces. A qui importait-il de les effacer, si ce n'est à Trouilloud ?

Tout démontre la culpabilité de Trouilloud, la preuve en est faite : elle est d'autant plus grande qu'il est intelligent, il ait su et habile ; par son caractère, il avait plus de facilité qu'un autre pour détourner une jeune fille. Marie Freppaz a été débâchée par lui, c'est lui qui l'a mise enceinte, c'est lui qui a voulu la faire avorter, car il n'avait pas sous la main un autre frère pour lui casser sa victime, et c'est lui qui l'a tuée. Elle est morte, morte de par son fait, morte pour lui, morte en l'aimant toujours, pour sauver son honneur dont il avait déjà laissé des lambeaux dans toutes les paroisses où il a exercé son ministère.

Le Réquisitoire

Le réquisitoire de M. le procureur général a produit une profonde impression.

La Plaidoirie

L'audience est reprise à six heures moins dix.

M. Lavauden se lève et prend la défense de l'accusé.

Il présente Trouilloud comme un tempérament ardent, franc, ouvert, son attitude à l'audience l'a prouvé. Il a été en lutte à la haine des ennemis que sa rude franchise lui avait attiré, et c'est pour cela qu'il vient répondre devant le jury du crime terrible qui lui était imputé. L'affaire fit du bruit,.. C'était un préte.

La presse s'est emparée de l'affaire et il a fallu aller jusqu'au bout, et on a dit : c'est un empoisonnement. Empoisonnement ? non. Cet homme habile, ainsi que l'a dit M. le procureur général, aurait fait mourir une jeune fille, et pour se détourner, pour se couvrir, se serait embauché d'un cadavre dans son presbytère ! Allons, elle ne tenait pas debout et la chambre des mises en accusation a dû renoncer à qualifier le fait d'empoisonnement.

Et s'il y a un avortement dans cette affaire, ce ne peut être que l'avortement de l'accusation, M. Trouilloud a été victime de mises incessantes.

L'audience est suspendue à huit heures et reprise à neuf heures et quart.

La salle est comble, les tribunes sont bondées, les dames y sont, comme toujours, en grand nombre.

M. Lavauden reprend sa plaidoirie. Il dit que ce n'est point Trouilloud qui a fait revenir Marie Freppaz de Gap, ce sont ses parents, de leur propre gré. Quant à l'emprunt de son temps à La Tour-du-Pin, ne pourra-t-il se faire que celle ait trouvé les jeunes gens avec lesquels on peut supposer qu'elle avait des relations ?

L'honorable défenseur s'attache alors à démontrer que cette accusation n'en est pas une, que le chlorate de potassium n'est pas un abortif, etc.

A onze heures vingt, M. Lavauden a terminé sa plaidoirie.

Répliques

M. le procureur général se lève et prend la parole. Il n'a pas répondu, dit-il, si l'on ne lui avait fait le reproche d'avoir

poursuivi Trouilloud avec une information incomplète. On peut charger Marie Freppaz, elle n'est pas là pour se défendre. Il est matériellement impossible que ce qui s'est passé cette nuit-là à la cure n'ait point été préparé par Trouilloud. La robe qu'il porte, les jures ne doivent pas s'en préoccuper. Il serait étrange et malheureux que cet homme municipal n'a pas abouti. Elle aura lieu à nouveau, sur une nouvelle mise à prix, une époque qui sera déterminée ultérieurement.

M. Lavauden réplique à son tour. Il dit que l'accusation ne peut rien prouver, il faut affirmer.

Le Verdict

Les jurés rentrent dans leur salle de délibérations ; ils en ressortent vingt minutes après rapportant un verdict affirmatif, mitigé de circonstances atténuantes.

Trouilloud, à la lecture faite de la décision du jury par le greffier Testout, fait le signe de la croix.

Comme M. le président lui demande s'il n'a rien à demander, Trouilloud répond : « Je remets le soin à ma défense. »

M. Lavauden demande la plus large part possible de circonstances atténuantes.

La Condamnation

La Cour, après en avoir délibéré, condamne Trouilloud à trois ans d'emprisonnement et aux dépens envers l'Etat.

COUR D'ASSISES DU RHÔNE

PRÉSIDENCE DE M. LE CONSEILLER BOYER

Audience du 3 juin 1887

PREMIÈRE AFFAIRE. — *Vol qualifié.* — La veuve Gentil, ménagère, demeurant rue de l'Hôtel-de-Ville, n° 100 an 5^e, avait quitté son domicile à midi. Lorsqu'elle rentra vers quatre heures du soir, elle constata que la porte de sa chambre était ouverte et qu'elle portait des traces d'effraction. Une malle avait été fracturée, une montre et une chaîne en or, ainsi que 12 reconnaissances du Mont de Piété avaient disparu. Les souvenirs de la dame Gentil se portèrent immédiatement sur un nommé Abeux (Vincent, 48, rue Cuyer).

Arrêté. Abeux ne nie pas être l'auteur du vol et le Jury l'ayant reconnu coupable avec admission des circonstances atténuantes, la Cour l'condamne à deux ans de prison.

DEUXIÈME AFFAIRE. — *Vol qualifié.* — Le 13 janvier 1887, le sieur Mounery, domestique chez le sieur Gouillon, à Chaville, s'aperçut à son réveil qu'il avait été victime d'un vol. Un malfaiteur s'était introduit pendant la nuit dans la grange où il couchait, en escaladant la fenêtre élevée de l'escalier au-dessous du sol ; il avait dérobé une montre. Il avait pénétré dans la maison attenante à cette grange : il y avait pris deux sacs et deux valises. Les deux sacs étaient attachés à une poutre et les valises étaient attachées à une poutre.

Le 14 janvier, le sieur Gouillon, domestique chez le sieur Mounery, se portera devant la police et déclarera qu'il avait été victime d'un vol.

Le 15 janvier, le sieur Gouillon, domestique chez le sieur Mounery, se portera devant la police et déclarera qu'il avait été victime d'un vol.

Le 16 janvier, le sieur Gouillon, domestique chez le sieur Mounery, se portera devant la police et déclarera qu'il avait été victime d'un vol.

Le 17 janvier, le sieur Gouillon, domestique chez le sieur Mounery, se portera devant la police et déclarera qu'il avait été victime d'un vol.

Le 18 janvier, le sieur Gouillon, domestique chez le sieur Mounery, se portera devant la police et déclarera qu'il avait été victime d'un vol.

Le 19 janvier, le sieur Gouillon, domestique chez le sieur Mounery, se portera devant la police et déclarera qu'il avait été victime d'un vol.

Le 20 janvier, le sieur Gouillon, domestique chez le sieur Mounery, se portera devant la police et déclarera qu'il avait été victime d'un vol.

Le 21 janvier, le sieur Gouillon, domestique chez le sieur Mounery, se portera devant la police et déclarera qu'il avait été victime d'un vol.

Le 22 janvier, le sieur Gouillon, domestique chez le sieur Mounery, se portera devant la police et déclarera qu'il avait été victime d'un vol.

Le 23 janvier, le sieur Gouillon, domestique chez le sieur Mounery, se portera devant la police et déclarera qu'il avait été victime d'un vol.

Le 24 janvier, le sieur Gouillon, domestique chez le sieur Mounery, se portera devant la police et déclarera qu'il avait été victime d'un vol.

Le 25 janvier, le sieur Gouillon, domestique chez le sieur Mounery, se portera devant la police et déclarera qu'il avait été victime d'un vol.

Le 26 janvier, le sieur Gouillon, domestique chez le sieur Mounery, se portera devant la police et déclarera qu'il avait été victime d'un vol.

Le 27 janvier, le sieur Gouillon, domestique chez le sieur Mounery, se portera devant la police et déclarera qu'il avait été victime d'un vol.

Le 28 janvier, le sieur Gouillon, domestique chez le sieur Mounery, se portera devant la police et déclarera qu'il avait été victime d'un vol.

Le 29 janvier, le sieur Gouillon, domestique chez le sieur Mounery, se portera devant la police et déclarera qu'il avait été victime d'un vol.

Le 30 janvier, le sieur Gouillon, domestique chez le sieur Mounery, se portera devant la police et déclarera qu'il avait été victime d'un vol.

Le 31 janvier, le sieur Gouillon, domestique chez le sieur Mounery, se portera devant la police et déclarera qu'il avait été victime d'un vol.

Le 1^r février, le sieur Gouillon, domestique chez le sieur Mounery, se portera devant la police et déclarera qu'il avait été victime d'un vol.

Le 2^r février, le sieur Gouillon, domestique chez le sieur Mounery, se portera devant la police et déclarera qu'il avait été victime d'un vol.

Le 3^r février, le sieur Gouillon, domestique chez le sieur Mounery, se portera devant la police et déclarera qu'il avait été victime d'un vol.

Le 4^r février, le sieur Gouillon, domestique chez le sieur Mounery, se portera devant la police et déclarera qu'il avait été victime d'un vol.

Le 5^r février, le sieur Gouillon, domestique chez le sieur Mounery, se portera devant la police et déclarera qu'il avait été victime d'un vol.

Le 6^r février, le sieur Gouillon, domestique chez le sieur Mounery, se portera devant la police et déclarera qu'il avait été victime d'un vol.

Le 7^r février, le sieur Gouillon, domestique chez le sieur Mounery, se portera devant la police et déclarera qu'il avait été victime d'un vol.

Le 8^r février, le sieur Gouillon, domestique chez le sieur Mounery, se portera devant la police et déclarera qu'il avait été victime d'un vol.

Le 9^r février, le sieur Gouillon, domestique chez le sieur Mounery, se portera devant la police et déclarera qu'il avait été victime d'un vol.

